

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240215-D2024\_18\_SI-AR



République Française  
Département de la Moselle

## DECISION 2024-18

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

L'accord-cadre « Entretien et nettoyage des locaux de la CCCE – lot n° 3 : Equipements : Petite Enfance » est conclu le 15 février 2024 avec l'entreprise VALOPROPRETE à 57190 FLORANGE, pour un montant minimum annuel de 8 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 40 000 € H.T.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 et est reconductible tacitement une fois maximum.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 15 février 2024

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 6 AOUT 2024*